

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE JDB  
A COSULTER ET A VALIDER SUR LE BON DE COMMANDE**

Etablies conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce modifié par la loi LME du 4 août 2008.

**ARTICLE 1 —**

*Les prises de commandes étant subordonnées à l'acceptation par l'acheteur des conditions ci-dessous énoncées, toutes les clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou imprimés de l'acheteur ou de son représentant sont nulles et non avenues.*

**ARTICLE 2 — COMMANDE**

**Les commandes seront prises en compte à partir de 300€ et livrée à partir de 400€ d'achat ;**

*Les commandes à terme sont prises en compte dans les 72 heures. Passé ce délai, elles sont réputées confirmées. La commande, pour être validée doit comporter la date et l'heure de la passation de la commande par le client. Elle doit être signée par l'acheteur et ou le responsable du Comité d'Entreprise ou de la Société et la case CDV cochée.*

*Une annulation ou modification ne sera acceptée que si elle était faite dans les 72 heures à partir de la date de passation et en recommandé avec AR exclusivement.*

**Le règlement s'effectuera soit par chèque, lequel sera joint obligatoirement à la commande, soit par virement. Celui-ci ne sera encaissé qu'à la livraison.**

*Le non-respect des délais de règlement entraînera l'application d'un intérêt de retard.*

**ARTICLE 3 — EXPÉDITION — LIVRAISON**

*Les commandes reçues entre le 20 octobre 2020 et le 20 novembre 2020 seront livrées entre le 16 novembre 2020 et le 18 décembre 2020 dans l'ordre chronologique d'arrivée de ces dernières.*

*Pour les livraisons avant la ST Nicolas, il est fortement recommandé de passer sa commande avant le 6 novembre.*

*A la réception des marchandises, nos clients doivent signer le récépissé de transport en indiquant les motifs circonstanciés des réserves s'il a lieu.*

*Pour les livraisons directes depuis le siège chez le client, en cas de casse ou de détérioration apparente sur la ou les palettes, une lettre recommandée avec AR devra impérativement être adressée au transporteur dans les 72 heures qui suivent la réception de la marchandise. Une copie de cette lettre devra être communiquée à Jeff de Bruges afin qu'il ait connaissance de l'incident. Un dossier complet devra être adressé au transporteur pour prétendre au remboursement du dommage causé par lui.*

**ARTICLE 4 — RECLAMATIONS**

*Le fait, pour un client, d'avoir introduit une réclamation ne l'autorise pas à reporter le paiement global à la date fixée.*

*Aucune réclamation ne peut être prise en considération si, dans les 72 heures à compter de la date de livraison, Jeff de Bruges n'a pas reçu de lettre recommandée.*

*Si la réclamation s'avère justifiée, le retour fera l'objet d'un échange ou, le cas échéant, d'un avoir.*

**ARTICLE 5 — RETARD OU DEFAUT DE LIVRAISON**

*Lorsque la marchandise est réputée être transportée en messagerie, le retard de livraison ne peut être pris en compte que si celui-ci excède 10 jours francs à partir de la date de départ de l'entrepôt du Fournisseur.*

*Le fait justifié pour le vendeur, de ne pouvoir livrer, par suite de force majeure ou de situation assimilée ou par suite de retard de livraison de ses matières premières ou de livraisons défectueuses de ses fournisseurs, remet en cause le contrat de vente. L'acheteur ne peut alors exiger du vendeur, ni la livraison à la date précédemment confirmée, ni indemnité quelle qu'elle soit.*

**ARTICLE 6 — CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

*Tous les produits remis au client en exécution du contrat restent la propriété du vendeur jusqu'à complet encaissement de leur prix. Les risques (perte, vol, détérioration, avarie, etc.) relatifs aux dits produits sont cependant transférés au client dès leur livraison de même que l'obligation de réparer les dommages qu'ils pourraient causer aux biens et aux personnes.*

*En cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'acheteur, le vendeur aura le droit de revendiquer la propriété des biens vendus, conformément aux dispositions des articles 121 et 122 de la loi du 25 janvier 1985.*

**Protection « vie privée »**

*Les informations enregistrées par Jeff de Bruges Metz, pour la gestion de vos commandes sont réservées au seul usage de Jeff de Bruges Metz et ne seront en aucun cas communiquées à un tiers. Ces informations sont conservées dans notre fichier client interne sécurisé et au seul usage de la responsable de magasin .*

*Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 , vous disposez , à tout moment, d'un droit d'accès , de rectification et d'opposition à l'ensemble de vos données personnelles :*

*En écrivant et en justifiant votre identité à JEFF DE BRUGES, 16 rue du Grand Cerf, 57000 Metz.*